



DELIBÉRATION N°109
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2023

DEL 2023.07.05/109

Thème :

PATRIMOINE

Objet :

**Médiations
culturelles :
actualisation des tarifs**

Convocation :

Date : 28/06/2023

Affichage : 28/06/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 05 juillet 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Maud GADÉ donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
René MICHEL donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à Alexis LALANNE
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

Absents excusés :

Élisa FAURE, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, René MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, Annie ASTIER-CONVERSESET, Christophe OSTI, Aïcha CHERIF.

Absent :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L. 2121-29, L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

VU la délibération n° DEL 169 du 09/12/2020 portant tarification des activités du service Patrimoine de la Ville.

CONSIDÉRANT que la Ville de Briançon, poursuit une politique d'animation de l'architecture et du patrimoine par le biais de sa convention Ville d'art et d'histoire, signée avec le Ministère de la Culture ;

CONSIDÉRANT la mise en place de nouvelles actions à compter de 2023 et la nécessité de rendre plus lisible la grille tarifaire des activités du service ;

CONSIDÉRANT les travaux de la commission « CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME » réunie le 03/07/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE

- D'approuver la création des nouveaux tarifs ci-dessous :

1/ TARIFS INDIVIDUELS A COMPTER DU 10 JUILLET 2023

Création de nouveaux tarifs pour un escape game dans les fortifications de Vauban :

PRESTATION - ESCAPE GAME	Prix public
Equipe de 3 joueurs	25€/ personne
Equipe de 4 joueurs	22€ /personne
Equipe de 5 joueurs	20€ / personne
Equipe de 6 joueurs	18€/ personne

Ajout à la liste des bénéficiaires du tarif réduit :

- Détenteurs d'un billet du petit train touristique circulant dans la ville de Briançon durant la saison touristique sur présentation d'un justificatif.

L'ensemble des autres tarifs individuels restent inchangés.

2/ TARIFS GROUPES JEUNE PUBLIC AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Création de nouveaux tarifs appliqués aux activités éducatives :

PRESTATION GROUPE SCOLAIRES	Prix public
Jeu en équipes « Briançon Sensation » 1 guide/12 pax max	160€
Visites-jeu : chasses au trésor, rallye, en'quête de patrimoine... 1 guide/30 max/1 classe	110€
Supplément horaire : adaptation des prestations aux demandes spécifiques (thématiques, traductions, localisation...)	58€

Modification des tarifs appliqués aux activités éducatives :

PRESTATION GROUPE SCOLAIRES	Prix public ref. DEL 169 du 09/12/2020	Prix public applicable à compter du 1^{er} septembre 2023
Atelier pédagogique	110€	120€
Journée /classe	200€	215€

Afin de développer et promouvoir les actions du service du patrimoine à destination des organisateurs de voyages adultes et jeune public, autocaristes ainsi que tout autre partenaire, il est proposé la création de remises commerciales comme suit :

PRESTATION GROUPES	REMISE COMMERCIALE
Pour les groupes adultes Au-delà de 3 prestations effectives réservées sur l'année civile	- 10%
Pour les groupes jeune public Au-delà de 5 prestations effectives sur l'année scolaire	- 10%

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2023.07.05/109

PUBLIÉE LE : **12 JUL. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

